



**REUNION DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU  
BASSIN DU CONGO**

*Journée du 21 juin*

***ATELIER SUR LA GOUVERNANCE, CERTIFICATION ET LEGALITE  
DANS LA FILIERE BOIS DU BASSIN DU CONGO***

**ALLOCUTION DU SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMIFAC,  
Prof. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI**

Paris, le 21 Juin 2006

**Excellence Monsieur l’Ambassadeur délégué à l’Environnement, facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des pays, des organisations internationales, sous-régionales et des bailleurs des fonds, membres du PFBC ;**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs**

C’est pour moi, un agréable devoir et un grand honneur de prendre la parole au nom de Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l’Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République Gabonaise, Président en exercice de la COMIFAC à l’occasion de la cérémonie d’ouverture de l’atelier sur la gouvernance, certification et légalité dans la filière bois du Bassin du Congo.

Aussi, voudrais-je saisir l’opportunité qui m’est offerte pour souhaiter une cordiale bienvenue à tous les participants présents dans cette salle de Conférence du ministère de l’Ecologie et du Développement Durable.

Permettez-moi également de saluer ici tous les membres du Partenariat notamment ceux qui, depuis des années soutiennent les pays de l’espace COMIFAC dans leurs efforts de conservation et de gestion durable.

Votre présence massive dans cette salle témoigne à suffisance de l’intérêt que vous manifestez à l’égard de la Conservation et de la Gestion Durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale.

Enfin, permettez-moi d’adresser mes sincères remerciements au Gouvernement Français qui, à la demande du Président en Exercice de la COMIFAC a bien voulu accepter d’abriter les présentes assises et surtout pour l’appui multiforme mis à contribution pour la réussite de cet évènement.

**Distingués Invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez, les forêts tropicales sont devenues un enjeu planétaire au regard de leur importance dans le maintien des équilibres écologiques globaux et la survie de l’humanité.

C’est conscients de cette donne que les Chefs d’Etat d’Afrique Centrale ont adopté en mars 1999 la "Déclaration de Yaoundé" qui traduit à juste titre leur volonté

d'œuvrer ensemble à la conservation et à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale qui constituent l'un des plus grands importants "Poumons Verts" de la terre.

Pour assurer la mise en œuvre des engagements de nos Chefs d'Etat, la COMIFAC a été créée et le plan de convergence sous-régional développé. Ce plan qui constitue la plate forme d'actions prioritaires à mettre en œuvre aux niveaux national et sous-régional, met également un accent particulier sur les thématiques relatifs à la gouvernance, certification et légalité dans la filière bois.

Vous conviendrez avec moi que la gestion durable sans le respect des principes de gouvernance et d'application des législations forestières n'est que vain mot.

C'est pour cela que les Ministres en charge des Forêts des pays de l'espace COMIFAC, se sont joints à leurs homologues d'Afrique, au cours d'une conférence ministérielle AFLEG, à Yaoundé en octobre 2003, pour énoncer un certain nombre de résolutions, contenus dans une déclaration d'intention, à travers laquelle ils s'engagent entre autres à : "je cite" :

- Appuyer les efforts visant à renforcer les réformes institutionnelles engagées dans le secteur forestier, notamment la bonne gouvernance, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles du secteur forestier;
- Faciliter la mobilisation et la mise à disposition des ressources financières en vue de promouvoir l'application des lois et politiques forestières à travers les relations bilatérales et multilatérales ;
- Renforcer la capacité de toutes les institutions et les groupes concernés en vue de faciliter l'application des réglementations forestière et la gouvernance ;
- Mettre en place des Task Forces sous-régionales et régionales pour favoriser l'application des législations forestières et la gouvernance. Fin de citation.

S'agissant particulièrement de ce dernier aspect, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et le Bureau Régional Afrique Centrale de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN-BRAC), avec l'appui financier de la Coopération Technique Allemande (GTZ), ont mis en place une coordination régionale sur les questions de AFLEG ; ceci à travers une Task Force sous-régionale AFLEG composée d'une quinzaine de membres représentatifs des organisations intergouvernementales de la sous-région, des réseaux CEFDHAC et de certains partenaires au développement intéressés par le processus.

Le mandat général de cette Task Force est de faciliter la mise en œuvre de la Déclaration Ministérielle sur le processus AFLEG et du plan d'action FLEGT de la Commission Européenne. Cette Task Force est spécifiquement chargée de :

1. Mettre en place un cadre de suivi-évaluation de la mise en œuvre du processus AFLEG/FLEGT ;
2. Assurer l'échange d'expérience en AFLEG et FLEGT ;
3. Faciliter la cohérence des interventions relatives aux processus AFLEG/FLEGT ;
4. Inciter les pays à la négociation des Accords Volontaires de Partenariat (AVP) entre les pays producteurs et consommateurs concernés par le processus AFLEG/FLGT ;
5. S'assurer de l'implication effective des Task Force nationaux ;
6. Inciter à l'élaboration, à la mise en œuvre et le suivi-évaluation des plans d'action nationaux AFLEG/FLEGT dans les pays d'Afrique Centrale ;
7. Faciliter le renforcement des capacités des parties prenantes au processus AFLEG ;
8. Inciter à la mobilisation des ressources financières en faveur du processus AFLEG.

En matière de certification, les efforts sont également menés dans la sous-région avec notamment :

- Le développement des principes, critères et indicateurs (PCI) de l'OAB/OIBT qui sont des outils essentiels de l'aménagement ;
- la mise en place du PAFC Gabon et plus récemment ;
- la certification de trois concessions forestières de la sous-région.

Toutes ces initiatives sous-régionales menées avec l'appui de nos partenaires traditionnels devraient davantage être soutenues.

Le présent atelier constitue une occasion propice pour présenter non seulement la politique de gestion forestière durable dans la bassin du Congo, mais également les différentes initiatives sur la promotion de la gestion durable et la gouvernance forestière conduites par les partenaires. Il est donc question de sensibiliser tous les acteurs du secteur forestier aux initiatives de gestion durable en cours dans le bassin du Congo.

Pour terminer, je voudrais au nom du Président en Exercice de la COMIFAC son Excellence Emile DOUMBA et au mien propre, renouveler la gratitude de la COMIFAC à tous les partenaires qui soutiennent au quotidien nos pays dans leur quête permanente de gérer durablement leurs écosystèmes forestiers et de lutter efficacement contre la pauvreté.

Vive la Coopération Internationale ;  
Vive la Coopération sous-régionale ;  
Vive la COMIFAC.

Je vous remercie.